



**Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal,  
agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.  
Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes  
Comité Départemental de l'Ain**

**Siège Social : 67 Avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg en Bresse  
Entrée 1 boulevard Jules Ferry  
N° SIRET 441 197 480 00029 --- Code APE 9312Z**

Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 11/05/2022  
8ème réunion du mandat.

*Membres présents, par ordre alphabétique :*

BIGOT R., BOUVARD J., CARNEIRO DA SILVA D., DIDIER N., GAILLETON S.,  
GERMAIN M., JEANPERRIN É., LACROIX J-C., MALLET G., SABELLI G.,  
TRILLIAT G., VERNE J-F., VIOLLET É.

*L'ordre du jour était le suivant :*

approbation du dernier CR lecture courriers + mails retour sur les derniers championnats délégations régionales et nationales commission arbitrage commission CDC et Coupe de France commission Finance
---

Le compte-rendu de la réunion du 5 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture des courriers et courriels, voir en annexe.

Les divers rapports des Délégués des championnats départementaux soulignent les mêmes problèmes rencontrés de la part des compétiteurs et compétitrices.

- 1) Les tenues,
- 2) Le manque de motivation pour aller aux championnats régionaux,
- 3) Le manque de discipline et de respect envers les Membres du Comité et surtout des arbitres,
- 4) Le manque de considération de la part de deux Club envers les officiels.

Le cahier des charges est précis et le contrat d'organisation est signé par le Président du Club.  
Il ne peut donc le méconnaître.

Pour les championnats de France , Sylvaine Gailleton sera Déléguée de la deuxième équipe de vétérans et Georges Trilliat celui de la troisième équipe de triplète seniors.

Après plusieurs remarques inconsidérées eu au regard du travail fourni, même s'il ne se voit pas, et après avoir expliqué la méthode employée, Georges Mallet **donne sa démission de la Commission d'arbitrage.** Il rappelle que les arbitres ne sont pas des professionnels, mais des licenciés comme toute autre licencié et qu'à ce titre rien ne leur interdit de jouer.

Il lui est également reproché d'avoir tenu la table de marque du concours parallèle à Oyonnax, il répond qu'il s'y était engagé lors de la réunion du secteur 4 à Bellegarde sur Valserine, qu'il en avait informé le Comité directeur.

Gabriel Sabelli annonce sa démission de la Commission des féminines.

La première rencontre de Coupe de France doit avoir lieu le 29 mai 2022.

Des bruits persistants laissent entrevoir des arrangements entre Clubs pour en modifier la date.

En cas de non-respect de la date définie, les Clubs seront sanctionnés, sportivement, financièrement et interdits de participation pour la prochaine saison.

Une Personne du Comité directeur se déplacera sur le lieu des rencontres, pour constater la présence des équipes ou non.

La Trésorière nous donne à lire le budget recettes et dépenses.

Les recettes à ce jour s'élèvent à 111483,91€.

Les dépenses, hors budget comprises à 78616,77€.

Elle nous donne un état des recettes et dépenses faites par le Club la Suranaise, Club auquel le Comité a consenti à un **prêt** pour lui permettre de terminer la saison sportive.

Pour la demande du Club de Nantua, relative à une demande de subvention pour accession en CNC 3, non honorée par le Comité directeur, il sera demandé un transfert de demande, après quoi, si la demande est justifiée, la Trésorière règlera le dû.

Suite à un problème de date sur le calendrier, le Club de Lagnieu déplace son concours programmé le 3 septembre au dimanche 11 septembre.

Lors du tour de table David Carneiro propose de recréer un groupe de travail « joueurs » dont il prendrait la responsabilité.

Ce groupe comprendrait :

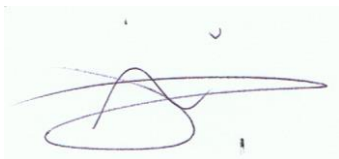
- 4 Présidents de Clubs,
- 4 joueurs
- Et lui-même.

Ce sera rediscuté à la rentrée.

Georges Mallet quant à lui dénonce une fois de plus la malpropreté du Siège, ce qui est indigne d'une instance dirigeante de la FFPJP.

La prochaine réunion aura lieu le 4 juillet 2022 à 18h précises.

Le Président du CD 01 FFPJP



Nicolas DIDIER

Le Secrétaire général



Georges MALLET.

10/05 : mail du CD 43 pour l'annonce du décès de René Leclair ;

Plusieurs mails des rapports des délégués des derniers championnats départementaux ;

09/05 : mails d'Eric Viollet pour information pour les barrages des championnats régionaux ;

05/05 : mail de la Fédé : bilan des licences 2726 à ce jour ;

04/05 : convention Ugsel de l'Ain et le CD 01 (Jean Claude Lacroix pour explication) ;

26/04 : mail du secteur 2 pour invitation pour une journée convivialité (1 équipe de CD 01 est invitée) ;

26/04 : plusieurs mails de G Mallet pour des recherches d'arbitres pour certains concours ;

25/04 : mail de Patricia Lacroix pour le montant de l'indemnisation suite à un championnat ;

22/04 : calendrier des CNC 2022 ;

**Lire** : Remerciements de Mme Lacroix

21/04 : mail de C Arzac : ouverture période de campagne de subvention ANS – PSF 2022 ;

01/04 : J P Cartier, carnet de bord 2021 à compléter et à renvoyer ;

14/03 : mail de JP Caillot suite à une réponse négative d'une subvention pour les équipes en CRC (pour rappel seul les équipes en CNC sont dédommagées) :



Caillot Jean Pierre <jpcaillot01@gmail.com>

14 mars 2022 08:29

À moi +

Bonjour

Ok donc les clubs évoluant en CRC ligue sa me compte pas , on s'en fou , sauf quand sais des jeunes se qui pour eux me dérange pas

Je prend acte de votre réponse , très déçu encore une fois , on augmente des frais de déplacement , mais on encourage pas les clubs de L A I N qui vous représenté dans les championnat régionaux

Je parle mm pas de la coupe de France alors sa nous a coûté 2000€ d'aller a Dunkerque et la fd rembourser 500€ , je pense que le comité s'en fou aussi et sa me désolé encore

J essaie d'investir au mieux mon club dans le comité mais franchement on a aucun retour , aucune reconnaissance donc MTN je vais faire comme les autres

Sportivement

JP caillot

BADOUX PATRICK

à marboz le 30/11/2021

Président du pétanque club de Marboz

M le président

Le pétanque club de Marboz aura l'honneur et le plaisir d'organiser le congrès 2022.

Lors du dernier congrès de culoz nous avons été surpris par le faible nombre de participants au repas dansant : peu de clubs présents certains membres du comité absents.

Même s'il n'y a aucune obligation c'est vraiment dommage car cela pourrait être l'occasion de passer tous ensemble une soirée conviviale et sympathique.

Les raisons sont sûrement multiples : covid , éloignement , météo et surtout coût élevé du repas .

Aussi dans le but d'essayer d'améliorer les choses nous demandons au comité s'il accepterait de participer aux frais d'organisation à hauteur de 500 euros.( musique salle – matériel - vin d'honneur etc ..)

Cela nous permettrait de proposer un repas à 30 euros vins compris et inciterait peut être davantage de clubs à rester pour le repas dansant.

Dans l'attente de votre réponse

***Réponse :*** le Comité directeur ne donne aucune subvention à l'organisateur d'une A.G départementale.